



**CONSEIL DE GESTION
DU FONDS VERT**

COMPTES
DU FONDS VERT
2017-2018





Lettre du ministre

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre les Comptes du Fonds vert pour l'exercice financier 2017-2018.

Ce document offre un portrait détaillé des sources de revenus et des dépenses du Fonds vert pour l'exercice mentionné. Il fournit aussi de l'information sur l'utilisation de ses ressources et rend compte des résultats atteints.

Depuis 2006, le Fonds vert est un levier économique et un outil d'innovation en matière de développement durable. Grâce au Fonds vert, 15 ministères et organismes et de nombreux autres partenaires réalisent des projets voués à la lutte contre les changements climatiques, à la gestion des matières résiduelles et à la gouvernance de l'eau.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre de l'Environnement et de la
Lutte contre les changements climatiques,



Benoit Charette
Québec, février 2019



Liste des sigles et acronymes¹

FORT	Fonds des réseaux de transport terrestre
FRN	Fonds des ressources naturelles
GES	Gaz à effet de serre
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MESI	Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MFQ	Ministère des Finances
MRIF	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMDET	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
MTO	Ministère du Tourisme
PACC 2013-2020	Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RBQ	Régie du bâtiment du Québec
SPEDE	Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre
TCR	Table de concertation régionale
TEQ	Transition énergétique Québec

¹ Notez que les ministères suivants ont changé de nom en octobre 2018 : Le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation est devenu le ministère de l'Économie et de l'Innovation. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est devenu le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est devenu le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est devenu le ministère des Transports.



Table des matières

Lettre du ministre	3
Liste des sigles et des acronymes.	4
Note au lecteur	6
1. Présentation du Fonds vert	7
1.1 Les Comptes du Fonds vert	7
1.2 Le Fonds vert	8
1.3 Faits saillants de l'exercice 2017-2018	11
1.4 Évolution des revenus du Fonds vert au 31 mars 2018	13
1.5 Évolution des dépenses du Fonds vert au 31 mars 2018	14
2. Sommaire des résultats financiers 2017-2018 du Fonds vert.	15
2.1 Revenus et dépenses du Fonds vert	15
2.2 Revenus liés au marché du carbone	18
3. Changements climatiques	19
3.1 Dépenses pour la lutte contre les changements climatiques	19
3.2 Résultats des programmes de lutte contre les changements climatiques	22
4. Matières résiduelles.	29
4.1 Dépenses dans le secteur des matières résiduelles	29
4.2 Résultats des programmes relatifs aux matières résiduelles.	30
5. Gouvernance de l'eau.	32
5.1 Dépenses dans le secteur de la gouvernance de l'eau	32
5.2 Résultats et réalisations en matière de gouvernance de l'eau	33
6. Frais d'administration par secteur d'activités.	35
7. Provenance du surplus cumulé.	37
8. Prévion des revenus et des dépenses	38



Note au lecteur

Les données financières du Fonds vert présentées dans le présent rapport sont issues des états financiers (non audités) de l'exercice financier terminé le 31 mars 2018, et sont sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).



Présentation du Fonds vert

1.1 LES COMPTES DU FONDS VERT

La gouvernance du Fonds vert, qui s'appuie sur des principes de rigueur, de transparence et de reddition de comptes, a été confiée au Conseil de gestion du Fonds vert. Cette gouvernance découle d'une loi modifiant la Loi sur l'environnement¹, qui a été sanctionnée le 23 mars 2017.

En plus d'encadrer la gouvernance du Fonds vert, le Conseil de gestion du Fonds vert a pour mission d'assurer la coordination de sa gestion dans une perspective de développement durable, d'efficacité, d'efficience et de transparence.

Ainsi, le Conseil de gestion du Fonds vert veille à ce que le Fonds vert soit géré de façon optimale à travers une gestion par projets axée sur les meilleurs résultats. Il doit de plus rendre compte des revenus et des dépenses du Fonds vert pour chaque exercice financier et faire état des résultats obtenus en fonction des ressources utilisées.

Les Comptes du Fonds vert permettent de renseigner la population sur les revenus tirés du marché du carbone, entre autres, des mesures financées par le Fonds vert et des nouveaux programmes mis en œuvre en cours d'exercice.

¹ Il s'agit de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert.

1.2 LE FONDS VERT²



Le Fonds vert a été créé en 2006 par le gouvernement du Québec, en vertu de la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (RLRQ, chapitre M-30 001), afin d'appuyer la réalisation de mesures environnementales favorisant le développement durable du Québec.

Il s'agit d'un fonds spécial dont la nature des revenus et des dépenses est prévue par la loi qui l'a institué, ce qui signifie que les sommes versées dans ce fonds ne peuvent servir qu'aux fins prévues par la loi, et non au financement d'autres programmes gouvernementaux. Le fonds assure l'appariement entre les dépenses et les revenus, notamment ceux du marché du carbone, liés à la lutte contre les changements climatiques.



Les revenus du Fonds vert proviennent principalement de quatre sources, soit :

- Le produit de la vente par le gouvernement du Québec de droits d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) du Québec (marché du carbone)
- Les redevances perçues pour l'élimination des matières résiduelles
- La redevance exigible pour l'utilisation de l'eau
- Les contributions financières versées par le gouvernement fédéral pour le financement de mesures pour la lutte contre les changements climatiques et la gestion des matières résiduelles

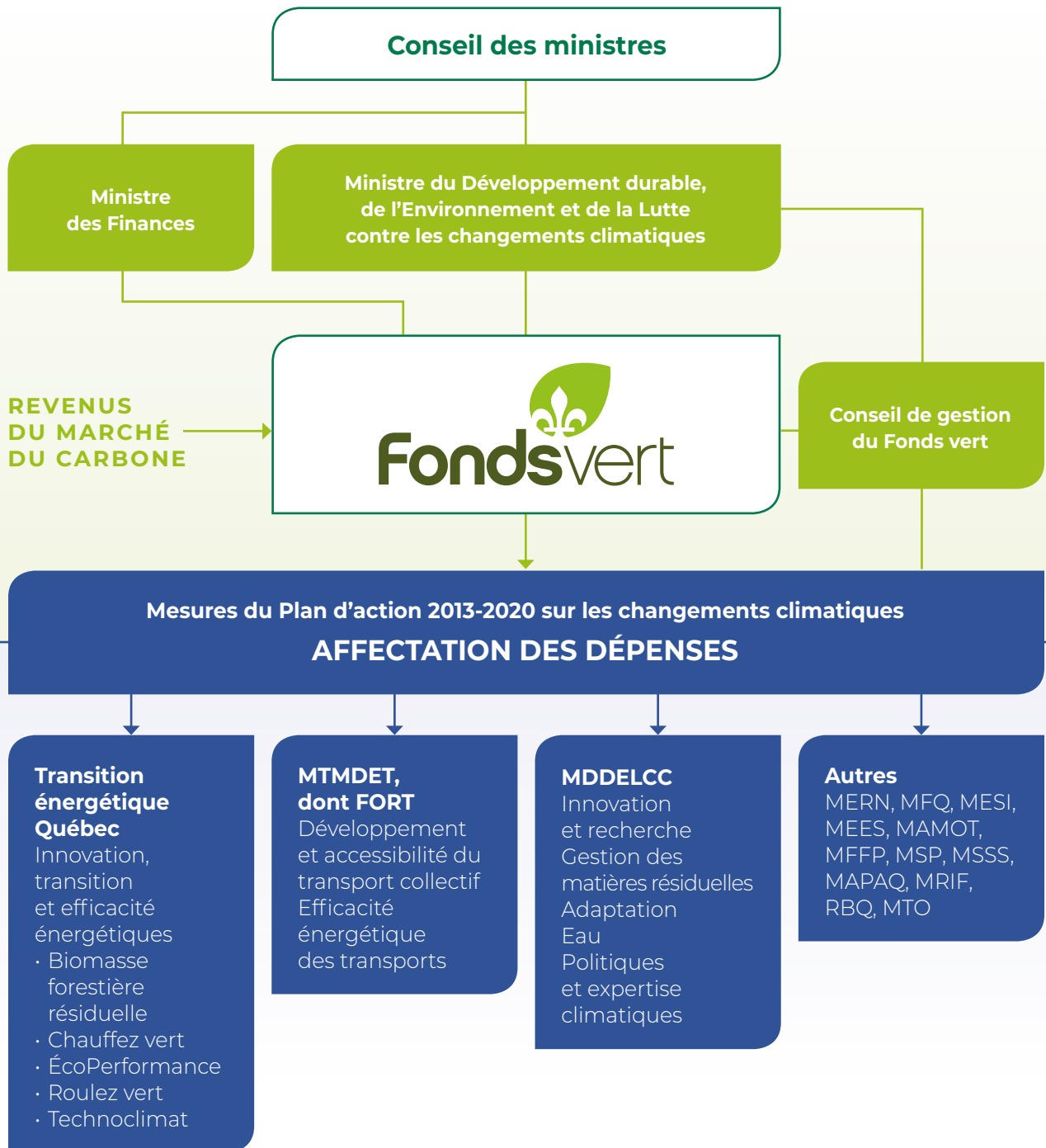
Les sommes versées au Fonds vert sont utilisées à trois fins, soit :

- La lutte contre les changements climatiques, par le financement de la mise en œuvre des plans d'action sur les changements climatiques du Québec
- La gestion des matières résiduelles
- La gouvernance de l'eau

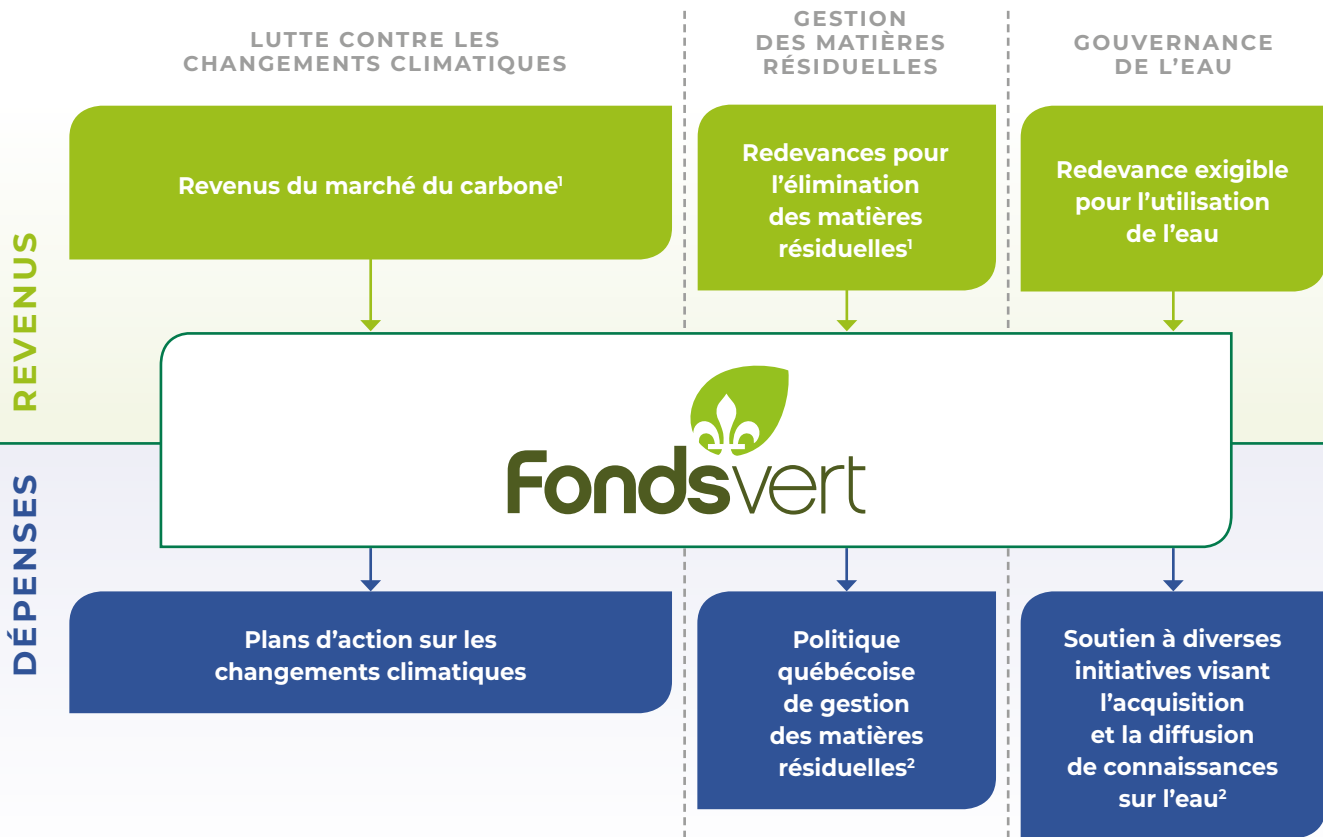
La loi prévoit que la totalité des revenus du SPEDE doit servir à financer des projets de lutte contre les changements climatiques.

² Source : Budget 2018-2019 – Changements climatiques : des actions pour la réduction des GES. Ministère des Finances (2018).

La gouvernance du Fonds vert à l'égard des changements climatiques



Les revenus et les dépenses du Fonds vert



1 Ces revenus incluent les transferts du gouvernement fédéral pour le financement des activités de lutte contre les changements climatiques et la gestion des matières résiduelles.

2 Certaines actions peuvent également être financées dans le cadre du PACC 2013-2020.

Le Fonds vert finance notamment le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020). Ainsi, il contribue à la réalisation du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 et à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de GES de 20% en 2020 par rapport à leur niveau de 1990. Au 31 mars 2018, le PACC 2013-2020 disposait d'un budget de 3,9 G \$³ pour la période 2013-2020 et le marché du carbone avait permis de générer 2,2 G \$⁴.

Le Fonds vert finance aussi les mesures mises en œuvre dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Dans le domaine de la gouvernance de l'eau, il soutient la réalisation de plusieurs engagements gouvernementaux⁵.







4 Les revenus du marché du carbone sont détaillés au www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/revenus.htm



De l'information et de la documentation concernant les programmes mis en œuvre grâce au Fonds vert sont disponibles sur le site Web du Conseil de gestion du Fonds vert au www.cgfv.gouv.qc.ca/cgfv/index.htm

1.3 FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2017-2018

Réalisations concrètes du Fonds vert en 2017-2018

<p>Changements climatiques</p> 	<p>MARCHÉ du CARBONE</p> <p>785,0 M\$ revenus découlant des quatre ventes aux enchères du marché du carbone en 2017-2018</p>	<p>CO₂</p> <p>1,8 Mt Nombre de tonnes d'émissions de GES réduites cumulées depuis 2013-2014, jusqu'au 31 mars 2018¹</p>	<p></p> <p>254,2 M\$ Versement effectué au FORT en 2017-2018</p>
<p>Matières résiduelles</p> 	<p></p> <p>Près de 76 M\$ en subventions redistribuées en 2017-2018 à 743 bénéficiaires représentant 1 106 municipalités dans le cadre du Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles</p>	<p></p> <p>1,5 M\$ Le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) a financé un projet additionnel à la hauteur de 1,5 M\$ en 2017-2018</p>	
<p>Gouvernance de l'eau</p> 	<p>PORTAIL Poursuite des travaux pour la mise en ligne du Portail sur les connaissances de l'eau</p>	<p>FORUM Préparation du prochain Forum Saint-Laurent</p>	

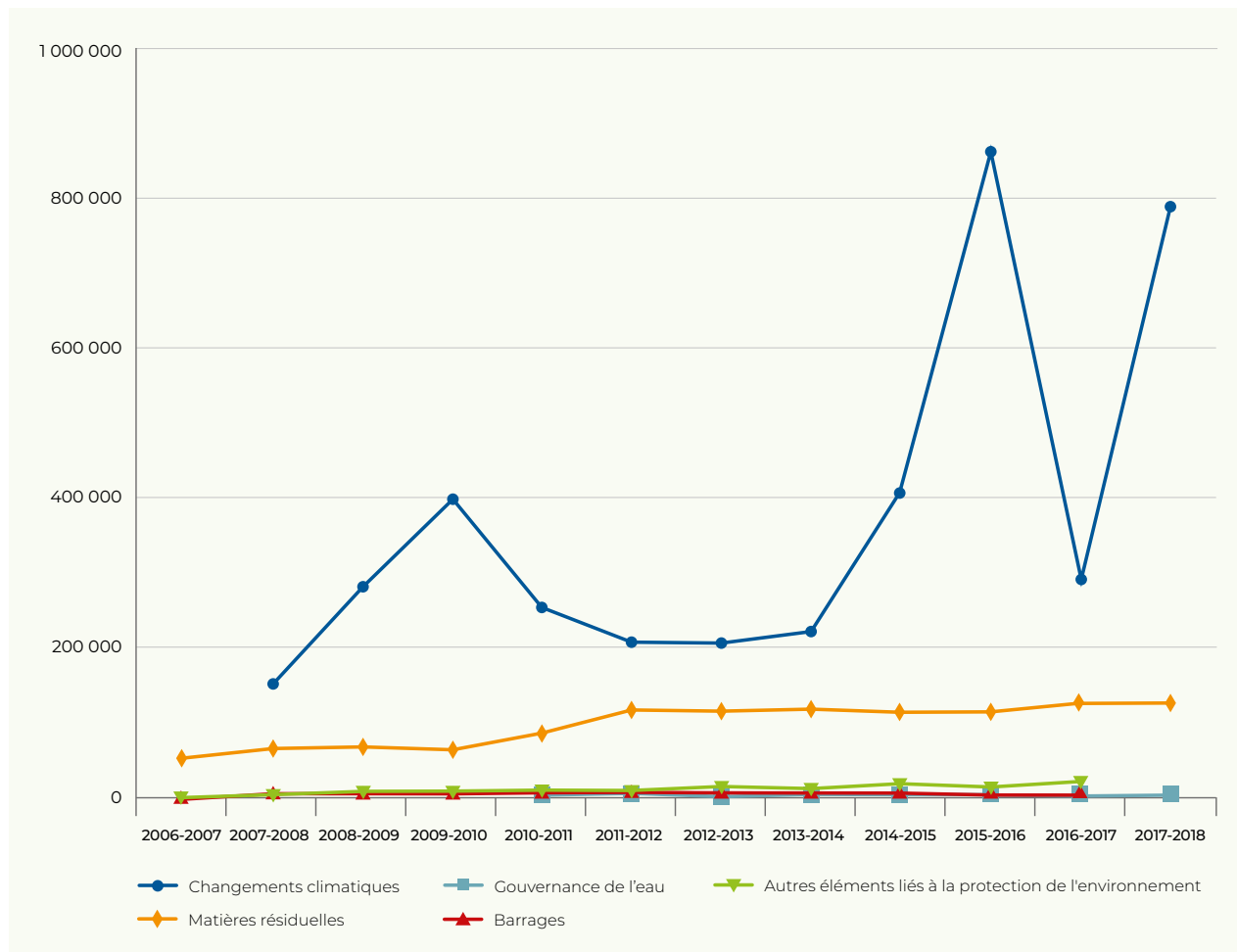
¹ Les résultats des réductions d'émission de GES ne sont pas tous vérifiés et peuvent inclure des réductions hors Québec.

1.4 ÉVOLUTION DES REVENUS DU FONDS VERT AU 31 MARS 2018

Depuis l'entrée en vigueur du marché du carbone et la tenue de ventes aux enchères d'unités d'émission de GES en 2013, les revenus liés à la lutte contre les changements climatiques ont connu des fluctuations importantes, au cours des dernières années. Les revenus des autres catégories sont demeurés stables.

Par ailleurs, depuis la création du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, les revenus relatifs aux barrages et aux autres éléments liés à la protection de l'environnement y sont comptabilisés.

Historique des revenus versés au Fonds vert par secteur d'activités (en milliers de dollars)

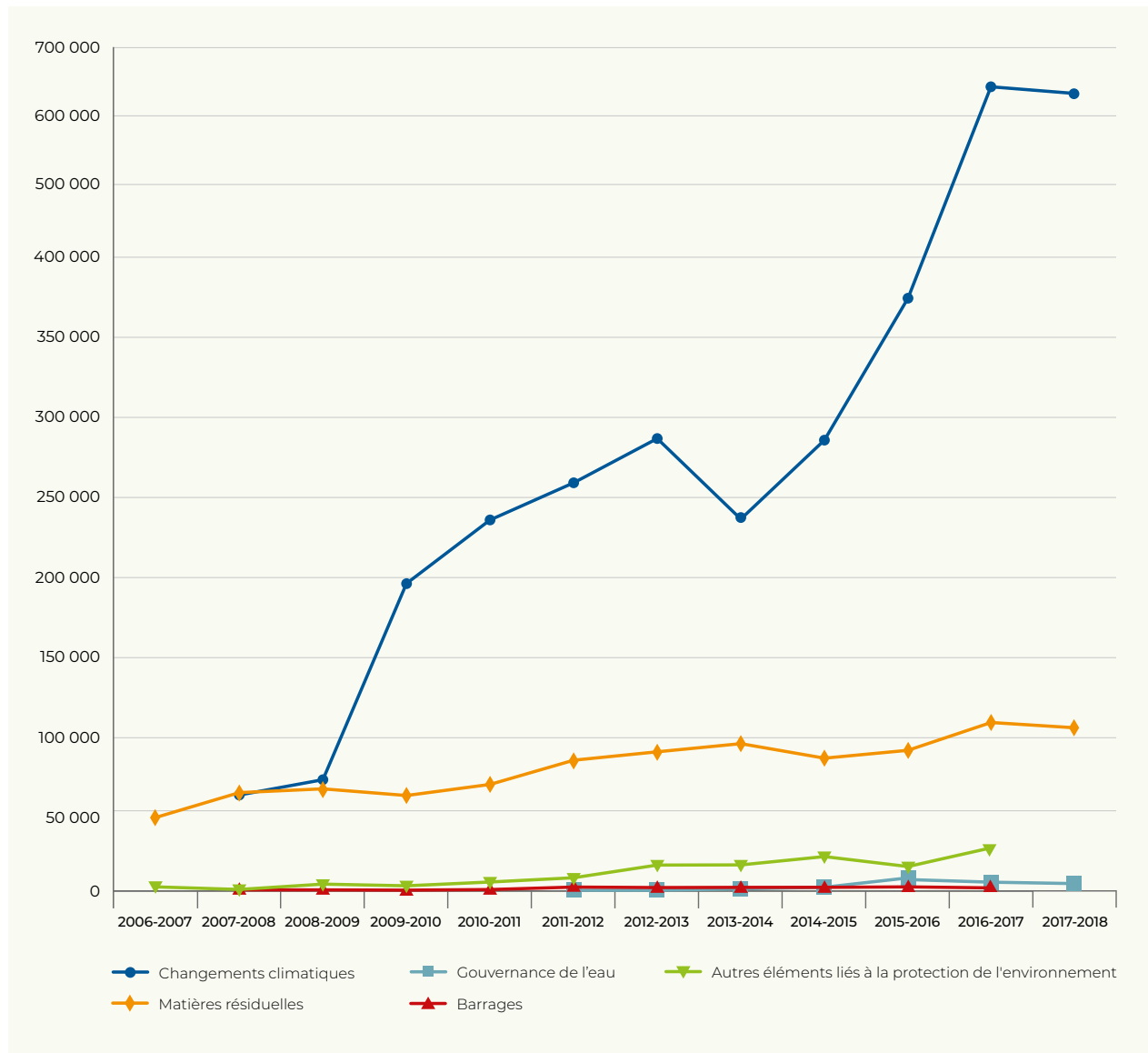


1.5 ÉVOLUTION DES DÉPENSES DU FONDS VERT AU 31 MARS 2018

L'augmentation des dépenses liées à la lutte contre les changements climatiques depuis l'exercice 2013-2014 démontre la mise en œuvre progressive des programmes et mesures du PACC 2013-2020. Les dépenses dans les autres catégories demeurent proportionnelles aux revenus générés pour ces mêmes catégories.

Par ailleurs, depuis la création du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, les dépenses relatives aux barrages et aux autres éléments liés à la protection de l'environnement sont assumées par ce dernier.

Historique des dépenses relatives au Fonds vert par secteur d'activités (en milliers de dollars)





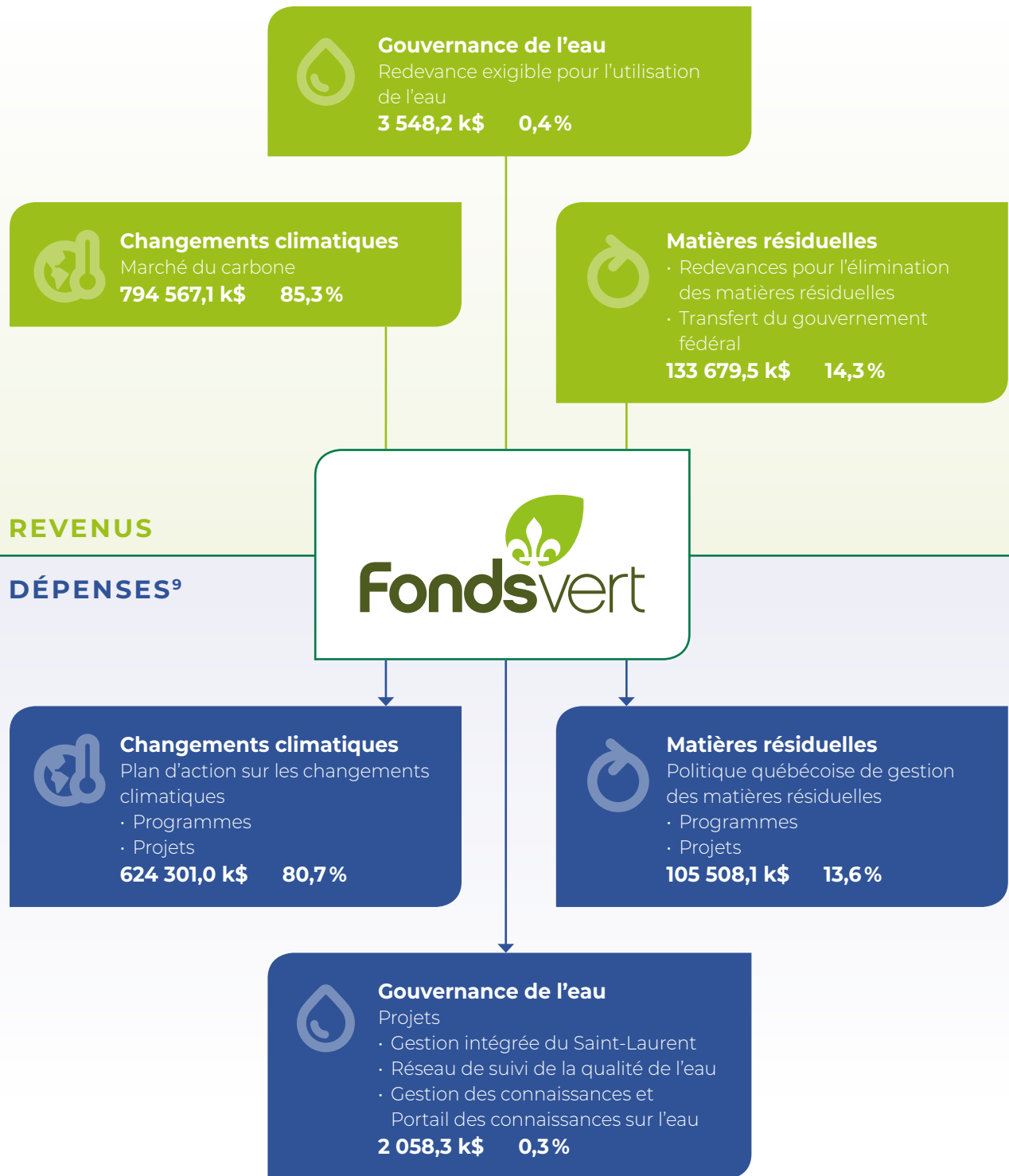
Sommaire des résultats financiers 2017-2018 du Fonds vert



2.1 REVENUS ET DÉPENSES DU FONDS VERT

Des revenus de 931,8 M\$ ont été portés au Fonds vert lors de l'exercice financier 2017-2018, dont la quasi-totalité, soit 99,6%, provient de la vente d'unités d'émission de GES sur le marché du carbone, ainsi que des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Les dépenses du Fonds vert, qui s'élevaient à 773,4 M\$ en 2017-2018, ont été principalement affectées aux programmes de lutte contre les changements climatiques (624,3 M\$), aux programmes du volet des matières résiduelles (105,5 M\$) ainsi qu'à un transfert au Fonds de la protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (41,5 M\$).

Revenus et dépenses 2017-2018



⁹ La charge de restructuration pour le transfert au Fonds de la protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'état représente 5,4 %.

Revenus et dépenses du Fonds vert par secteur d'activités en 2017-2018 – Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses (en milliers de dollars)

Revenus	2017-2018	2016-2017
Changements climatiques	794 567,1	272 950,7
Matières résiduelles ¹	133 679,5	135 200,5
Gouvernance de l'eau	3 548,2	3 363,7
Barrages ²	s.o.	5 122,9
Autres éléments liés à la protection de l'environnement ²	s.o.	22 834,7
Sous total	931 794,8	439 472,5
Dépenses	2017-2018	2016-2017
Changements climatiques ¹	624 301,0	639 293,0
Matières résiduelles ¹	105 508,1	113 237,8
Gouvernance de l'eau ³	2 058,3	3 677,3
Barrages ²	s.o.	2 273,0
Autres éléments liés à la protection de l'environnement ²	s.o.	21 681,4
Charge de restructuration ⁴	41 536,7	s.o.
Sous total	773 404,1	780 162,5
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses	2017-2018	2016-2017
Changements climatiques	170 266,1	(366 342,3)
Matières résiduelles	28 171,4	21 962,7
Gouvernance de l'eau	1 489,9	(313,6)
Barrages	s.o.	2 849,9
Autres éléments liés à la protection de l'environnement	s.o.	1 153,3
Charge de restructuration ⁴	(41 536,7)	
Total	158 390,7	(340 690,0)

1 Les montants 2016-2017 ont été redressés pour tenir compte de l'avancement des travaux des projets du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage.

2 Depuis avril 2017, les barrages publics et d'autres éléments liés à la protection de l'environnement sont comptabilisés au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

3 Une dépense d'amortissement en 2016-2017 a été redressée.

4 Transfert au Fonds de la protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.



En 2017-2018, les revenus du Fonds vert provenaient :


- de la lutte contre les changements climatiques, financée par les revenus du marché du carbone (785,0 M\$) et par les intérêts, les redevances, les revenus de placement et les autres revenus (9,6 M\$), pour un total de 794,6 M\$, soit 85,3% des revenus;
- de la gestion des matières résiduelles, financée par les redevances sur les matières résiduelles, par les intérêts et revenus de placement ainsi que par un transfert du gouvernement fédéral, à hauteur de 133,7 M\$, représentant 14,3% des revenus;
- de la gouvernance de l'eau, financée par la redevance sur l'eau et par les intérêts, pour un montant de 3,5 M\$, c'est-à-dire 0,4% des revenus du Fonds vert.

La liste des aides financières accordées en vertu des programmes financés par le Fonds vert en 2017-2018 est accessible sur le site Web du Conseil de gestion du Fonds vert au www.cgfv.gouv.qc.ca/cgfv/publications.htm.

2.2 REVENUS LIÉS AU MARCHÉ DU CARBONE

Depuis 2013, les grands émetteurs industriels et les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles sont assujettis au marché du carbone. Les revenus de ce marché permettent de financer des mesures de réduction des émissions de GES et d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

En effet, le gouvernement a fait le choix de verser au Fonds vert la totalité des revenus générés par les ventes aux enchères du marché du carbone, afin de financer des mesures visant la transition du Québec vers une économie plus sobre en carbone.



Changements climatiques

3

3.1 DÉPENSES POUR LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le marché du carbone est la pierre angulaire de la stratégie du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques. Il contribue à l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES. Ce marché, auquel sont assujettis les grands émetteurs industriels et les distributeurs de carburants et de combustibles fossiles, couvre environ 80% des émissions totales de GES du Québec.

La totalité des revenus du marché est réinvestie dans le PACC 2013-2020 pour financer des mesures qui maximisent la réduction des émissions de GES et favorisent la transition du Québec vers une économie plus sobre en carbone. Ainsi, au 31 mars 2018, des investissements de près de 4 G\$ étaient prévus pour la mise en œuvre de 31 priorités et de 185 actions et sous-actions visant la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Cette mise en œuvre implique la participation de 15 ministères et organismes, ainsi que celle des municipalités, des entreprises et des citoyens.



Ces sommes permettent au gouvernement du Québec d'investir dans des mesures qui :

- favorisent la réduction de la consommation d'hydrocarbures et l'exportation du savoir-faire québécois;
- stimulent le développement et l'utilisation de technologies vertes;
- améliorent la qualité de vie des citoyens et des communautés par des interventions axées sur la mobilité durable, l'efficacité énergétique et l'adaptation aux impacts des changements climatiques, entre autres.

Notons également que les deux tiers des revenus du marché du carbone sont consacrés à des mesures touchant le secteur des transports, principal secteur émetteur de GES au Québec.

Les plans d'action pluriannuels sur les changements climatiques interviennent également de manière transversale en matière de changements climatiques :

- Ils soutiennent des transformations profondes de l'économie québécoise visant une décarbonisation à moyen et long terme
- Ils informent les acteurs de la société québécoise quant à l'état des connaissances sur l'évolution du climat, quant aux impacts actuels et appréhendés des changements climatiques et quant aux solutions de réduction et d'adaptation qui s'offrent à eux
- Ils mobilisent la population et les différents partenaires afin qu'ils s'engagent dans l'action

Outre les plans d'action pluriannuels sur les changements climatiques, plusieurs politiques gouvernementales concourent à l'atteinte des objectifs québécois de lutte contre les changements climatiques, notamment la Politique énergétique 2030 et le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020. D'autres politiques en matière d'innovation, de sécurité civile et d'aménagement du territoire contribuent également à accélérer le développement durable du Québec, tant sur le plan de la réduction des émissions de GES que sur le plan de l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

Plusieurs programmes, destinés aux entreprises, aux citoyens et aux municipalités, sont en cours. Ainsi, en 2017-2018, les dépenses du Fonds vert dans le volet de la lutte contre les changements climatiques ont été de 624,3 M\$. De cette somme, 41% a été attribué au FORT pour financer des actions dans le secteur du transport. La plupart des dépenses engagées dans le cadre de programmes normés en transport ont été constituées de subventions visant l'amélioration du service de transport en commun, l'efficacité et la conversion énergétique en transport et l'achat de véhicules électriques.



Ces investissements faits par le Québec, jumelés à sa participation au marché du carbone et à divers partenariats internationaux et nationaux, en font un chef de file dans le domaine de l'environnement. Ces actions stimulent le développement de nombreuses entreprises québécoises et la création d'emplois au Québec par la transition globale vers une économie verte, résiliente et sobre en carbone.

Dépenses par les ministères et organismes pour la lutte contre les changements climatiques en 2017-2018 (en milliers de dollars)

Ministère ou organisme	Rémunération (2017-2018)	Fonctionnement (2017-2018)	Amortissement (2017-2018)	Transfert (2017-2018)	TOTAL (2017-2018)	TOTAL (2016-2017)
FORT (MTMDET)	0,0	0,0	0,0	254 200,0	254 200,0	258 200,0
MFQ	0,0	0,0	0,0	151 143,0	151 143,0	126 197,0
TEQ	4 341,4	1 655,2	0,0	119 692,1	125 688,7	120 268,5
MDDELCC ¹	12 905,0	8 473,7 ²	846,0	29 935,8	52 160,5	83 649,0
MTMDET	1 032,4	2 444,1	0,0	8 998,5	12 475,0	16 554,3
MESI	93,5	31,5	0,0	14 284,7	14 409,7	13 964,1
MRIF	0,0	0,0	0,0	315,1	315,1	6 313,8
MSSS	0,0	13,9	0,0	2 797,3	2 811,2	4 916,7
MSP	44,4	1 465,8	0,0	646,2	2 156,4	4 766,2
FRN-MFFP	292,3	262,7	13,9	1 250,0	1 818,9	1 617,5
MAPAQ	0,0	0,0	0,0	1 048,8	1 048,8	1 373,0
MFFP	108,2	713,1	1,9	0,0	823,2	853,9
MTO	0,0	0,0	0,0	300,0	300,0	325,0
MAMOT	99,5	279,4	0,0	841,8	1 220,7	239,1
MERN	0,0	0,0	0,0	3 461,2	3 461,2	54,9
RBQ	232,8	35,8	0,0	0,0	268,6	0,0
TOTAL	19 149,5	15 375,2	861,8	588 914,5	624 301,0	639 293,0

¹ Les montants 2016-2017 ont été redressés pour tenir compte de l'avancement des travaux des projets du PTMOBC.

² Le montant en fonctionnement pour le MDDELCC inclut une dépense pour créances douteuses de 172,1 k\$ ainsi qu'un montant de 1 227,0 k\$ pour le fonctionnement du CGFV.



En ce qui concerne plus particulièrement les dépenses de transfert de 588,9 M\$, plus de 85% de celles-ci ont été consacrées aux cinq programmes suivants:

- 155,3 M\$ au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)
- 151,1 M\$ au crédit d'impôt RénoVert
- 96,9 M\$ au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP)
- 61,8 M\$ au programme Roulez électrique
- 48,5 M\$ au programme Écoperformance et pour l'extension du réseau gazier

3.2 RÉSULTATS DES PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les programmes du PACC 2013-2020 auraient permis des réductions annuelles d'émissions de GES de près de 700 kilotonnes en 2017-2018. Par ailleurs, les sommes investies jusqu'à ce jour continueront de réduire les émissions de GES dans les années à venir.

Des programmes d'une autre nature ont plutôt pour objectif de stimuler des innovations et des technologies nouvelles qui contribueront à réduire des émissions et à sensibiliser les citoyens afin qu'ils modifient certains comportements. Des indicateurs et des cibles adaptés à ces objectifs ont donc été développés pour suivre la performance de ces programmes.

Les détails des programmes sont présentés dans le tableau suivant.

Programmes du PACC 2013-2020 au 31 mars 2018

Programmes et actions	Numéro des actions concernées	Ministère ou organisme porteur	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépenses effectuées en 2017-2018 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2018 (en milliers de dollars)	GES ²			Autres indicateurs ³			
						Objectif 2020 (base annuelle) au 31 mars 2020 (en tonnes)	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2018 (en tonnes)	Réductions cumulées au 31 mars 2018 (en tonnes)	Description	Cible	Résultats cumulés au 31 mars 2018	
												so.
ClimatSol + (volet J) ⁵	2.5	MDDELCC	30 000	112	112	so.	so.	so. ⁴	À venir ⁶	13 projets	9 393 bornes de recharge	32 447 véhicules
Technoclimat	4.6	TEQ	38 250	4 417	13 223	so.	so.	19 projets	19 757 bornes de recharge	13 projets	9 393 bornes de recharge	2 242 bornes de recharge
Roulez vert – volet Roulez électrique	14.1	TEQ	198 100	61 754	164 257	89 489 ⁵	48 757	115 579	Nombre de bornes de recharge installées à domicile	51 537 véhicules	51 537 véhicules	32 447 véhicules
Roulez vert – volet Branché au travail	14.2.3	TEQ	11 000	2 078	7 345	so.	so.	1 750 demandes	Nombre de bornes de recharge installées en milieu de travail	3 500 bornes de recharge	3 500 bornes de recharge	2 242 bornes de recharge
Programme visant la réduction des émissions de GES par le développement du transport intermodal (PRECTI)	15.1	MTMDET	82 000	1 380	8 565	250 000	2 576	6 891	Nombre de demandeurs présentant une première demande	1 500 nouveaux demandeurs	1 500 nouveaux demandeurs	949 nouveaux demandeurs
Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de GES (PETMAF)	16.1	MTMDET	56 450	3 612	15 530	135 000	28 520	46 767	Économie liée au coût de conservation des chaussées au Québec (couche d'usure) au 31 mars 2020	12 000 000\$	12 000 000\$	234 443 \$
									Tonnage ferroviaire additionnel généré par les projets au 31 mars 2020	2 600 000 tonnes	2 600 000 tonnes	165 638 tonnes
									Tonnage portuaire (mode maritime) total généré par l'ensemble des projets au 31 mars 2020	500 000 tonnes	500 000 tonnes	À venir ⁶
									Nombre d'études et de projets pilotes subventionnés au 31 mars 2020	10 études	10 études	22 études

1 Le budget 2013-2020 ne tient pas compte des bonifications annoncées lors du discours sur le budget 2018-2019 de mars 2018.

2 Les résultats des réductions d'émission de GES ne sont pas tous vérifiés et peuvent inclure des réductions hors Québec.

3 Indicateurs sélectionnés parmi ceux qui ont été proposés par les partenaires. Les résultats sont en date du 31 mars 2018 et proviennent des fiches de suivi de l'exercice effectué en juin 2018.

4 Le programme a été annoncé récemment et aucun projet n'avait été autorisé au 31 mars 2018, ce qui explique l'absence de résultats pour les indicateurs.

5 La cible est en révision pour tenir compte de l'effet de synergie entre Roulez électrique et la Norme VZE, qui est récemment entrée en vigueur.

6 Les rapports de vérification ne sont pas encore déposés, comme prévu par l'échéancier des travaux, et ce, en respectant le fonctionnement du programme (dépôt du rapport de vérification jusqu'à la troisième année de la réalisation du projet), ce qui explique l'absence de résultats à ce stade-ci. Il est important de mettre en perspective le fonctionnement du programme.

Programmes du PACC 2013-2020 au 31 mars 2018 (suite)

Programmes et actions	Numéro des actions concernées	Ministère ou organisme porteur	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ⁷	Dépenses effectuées en 2017-2018 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2018 (en milliers de dollars)	GES ²			Autres indicateurs ³		
						Objectif 2020 (base annuelle) au 31 mars 2020 (en tonnes)	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2018 (en tonnes)	Réductions cumulées au 31 mars 2018 (en tonnes)	Description	Cible	Résultats cumulés au 31 mars 2018
Écoarniement	17.1	MTMDET	81 350	4 880	34 126	325 000	254 904	706 745	Volet acquisition de technologies: Nombre de technologies subventionnées au 31 mars 2020	57 500 technologies subventionnées	33 748 technologies subventionnées
Rénoclimat Volet Chauffage vert	20.2	TEQ	65 800	3 353	20 695	328 900	122 236	367 997	Volet projet de démonstration d'une technologie: Nombres de projets subventionnés au 31 mars 2020	10 projets subventionnés	5 projets subventionnés
RénoVert	20.6	MFQ	330 700	151 143	277 340	s.o. ⁷	s.o.	s.o.	Volet logistique: nombre de projets subventionnés au 31 mars 2020	8 projets subventionnés	1 projet subventionné
Soutien aux essais de fertilisation	22.3	MAPAQ	3 500	122	1 233	s.o.	s.o.	s.o.	Volet projet d'homologation d'une technologie: nombre de technologies ajoutées à la liste des technologies admissibles au financement au 31 mars 2020	45 technologies	31 technologies
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)	23.2	MDDELCC	97 200	17 519	74 847 ⁸	80 000	Non disponible ⁹	18 614	Nombre de projets (participants) admissibles	56 873 projets	16 440 projets
Programme de compostage pour petites municipalités (ACDC)	23.3	MDDELCC	2 000	27	27				Dépenses de rénovation résidentielles écoresponsables soutenues par RénoVert	2 214 M\$	1 901 M\$
Biomasse forestière résiduelle ¹¹	24.1	TEQ/MERN	57 200	5 660	30 525 ¹²	79 400	25 475	44 598	Coût moyen maximum consacré à la réalisation des essais de fertilisation dans le cadre du PACC 2013-2020	16 000\$/essai de fertilisation (maximum)	9 251 \$/essai de fertilisation
									Nombre de nouvelles grilles de fertilisation publiées dans le cadre PACC 2013-2020	13 nouvelles grilles	0 nouvelle grille
									Nombre d'essais de fertilisation réalisés annuellement pour les différentes cultures	221 essais	236 essais
									Quantité de matières organiques que les demandeurs s'engagent à traiter (dans le cadre des projets de biométhanisation et de compostage financés par le PTMOBC)	1 000 000 tonnes	111 892 tonnes
									À venir ¹⁰		
									Emplois créés (Volet TEQ)		1 251 emplois
									Nombre de dossiers acceptés (Volet TEQ)		95 dossiers
									Valeur actuelle nette/forme d'évitement (Volet TEQ)		60 605/tonne

7 Les résultats de réduction de GES ne sont pas comptabilisés, étant donné le risque de double comptage avec d'autres actions du PACC 2013-2020.

8 Les montants 2016-2017 ont été redressés pour tenir compte de l'avancement des travaux des projets du PTMOBC.

9 Pour l'année civile 2017, il y avait 6 projets en exploitation. Toutefois, les déclarations de GES n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport. Celles-ci seront considérées dans le cumul lors de la prochaine reddition de comptes.

10 Le programme a été revu en 2017-2018.

11 Les résultats des indicateurs du volet de TEQ sont présentés à titre informatif seulement, il n'y a pas de cible.

12 Les dépenses cumulées au 31 mars 2017 ont été réajustées à 24,865 M\$.

13 Ces résultats sont indiqués à titre informatif, l'objectif prioritaire étant la réduction des émissions de GES.



Programmes du PACC 2013-2020 au 31 mars 2018 (suite)

Programmes et actions	Numéro des actions concernées	Ministère ou organisme porteur	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹	Dépenses effectuées en 2017-2018 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2018 (en milliers de dollars)	GES ²			Autres indicateurs ³		
						Objectif 2020 (base annuelle) au 31 mars 2020 (en tonnes)	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2018 (en tonnes)	Réductions cumulées au 31 mars 2018 (en tonnes)	Description	Cible	Résultats cumulés au 31 mars 2018
Prime-Vert	22.1	Réduction des émissions de GES associées au lisier par recouvrement étanche des structures d'entreposage, captage et traitement du biogaz							Coût unitaire moyen maximum par tonne de CO ₂ éq. réduit lié à l'appui du Fonds vert (\$) (pour technologie oxydation catalytique)	230\$/tonne (maximum)	198,42\$/tonne
	22.2	Projets visant à accentuer, chez les exploitations agricoles, l'adoption de technologies, de pratiques agricoles et de modes de production visant à réduire les émissions de GES						Coût unitaire moyen maximum par tonne de CO ₂ éq. réduit lié à l'appui du Fonds vert (\$) (pour technologie Biofiltre)	300\$/tonne (maximum)	280,68\$/tonne	
								Nombre minimum de projets de traitement avec un biofiltre, un oxydateur catalytique ou toute autre technologie reconnue par le ministère, acceptés par année	8 projets/an (minimum)	7,67 projets/an	
								Coût moyen maximum par type de projet réalisé grâce au PACC 2013-2020	70 000\$/projet (maximum)	38 229,68\$/projet	
								Nombre minimum de nouvelles pratiques (ex: source et dosage d'azote, pratiques bénéfiques et méthodes de mitigation de GES) développées par année pour les projets financés	5 nouvelles pratiques (minimum)	3 nouvelles pratiques	
								Nombre minimum de producteurs rejoints par les connaissances développées dans le cadre des projets financés	30 producteurs rejoints/projet (minimum)	189 producteurs rejoints/projet	
								Coût moyen maximum par ennemi des cultures détecté par la méthodologie développée	50 000\$/ennemi des cultures (maximum)	2 000\$/ennemi des cultures	
								Nombre minimum d'activités de transfert de connaissance réalisées à la suite des projets de veille scientifique sur l'évolution des ennemis des cultures sur le territoire agricole québécois	10 activités réalisées (minimum)	6 activités réalisées	
								Nombre minimum de nouvelles techniques de diagnostic, de dépiégeage ou de piègeage adaptées ou développées	4 techniques (minimum)	1 technique	
								Nombre minimum de professionnels (clients/cibles) rejoints par les activités de transfert des connaissances à la suite des projets de surveillance phytosanitaire	300 professionnels rejoints (minimum)	990 professionnels rejoints	
								Coût moyen maximum par type de projet réalisé grâce au PACC 2013-2020	70 000\$/projet (maximum)	68 125,00\$/projet	
								Nombre minimum d'activités de transfert de connaissance réalisées sur les systèmes agroforestiers par année	3 activités/an (minimum)	À venir	
								Nombre minimum de fiches de projets réalisés par année par le MAPAQ	3 fiches/an (minimum)	À venir	
								Nombre minimum de pratiques agroforestières implantées à la fin du PACC 2013-2020 pour les projets financés	3 pratiques (minimum)	À venir	
								Coût maximum moyen par projet de recherche mise en œuvre pour la gestion des conflits d'usage de l'eau grâce au PACC 2013-2020	300 000\$/projet (maximum)	263 397,50\$/projet	
								Nombre minimum d'activités de formations et de transfert de connaissances réalisées sur les conflits d'usage de l'eau et sur les solutions d'adaptation possibles en milieu agricole	5 activités (minimum)	2 activités	

14 Plusieurs projets sont en cours de réalisation, ce qui explique l'absence de résultats pour le moment.

Programmes du PACC 2013-2020 au 31 mars 2018 (suite)

Programmes et actions	Numéro des actions concernées	Ministère ou organisme porteur	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹⁵	Dépenses effectuées en 2017-2018 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2018 (en milliers de dollars)	GES ²			Autres indicateurs ³		
						Objectif 2020 (base annuelle) au 31 mars 2020 (en tonnes)	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2018 (en tonnes)	Réductions cumulées au 31 mars 2018 (en tonnes)	Description	Cible	Résultats cumulés au 31 mars 2018
Action-Climat Québec ¹⁵	8.1 8.4	MDDELCC	12 000	2 385	6 551		s.o.		Nombre de projets soutenus (volet «envergure locale et régionales»)	30 projets	26 projets soutenus
	14.3.1 Elaboration d'une stratégie de communication gouvernementale et la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports (volet MTMDET)								Nombre de projets soutenus (volet «envergure nationale»)	14 projets	14 projets
	14.3.2 Promotion de l'électrification des transports								Taux de détention d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable	6% en 2018	2%
Promotion de l'électrification des transports	14.3.3 Promotion de l'électrification des transports - Soutien à l'organisation d'événements internationaux scientifiques et techniques au Québec	MTMDET /TEQ	10 000	1 898	5 456		s.o.		Nombre de personnes ayant participé aux activités visant à promouvoir l'électrification des transports dans le cadre des actions 1.4.3.2 et 1.4.3.3; participation à des essais routiers, des conférences, des expositions, etc.	50 000 personnes en 2018	55 000 personnes
	14.3.1 - Promotion de l'électrification des transports (volet TEQ)								Nombre de projets soutenus dans le cadre des actions 1.4.3.2 et 1.4.3.3	10 projets soutenus en 2018	12 projets soutenus
									Pourcentage d'augmentation de la notoriété du programme Roulez vert - volet Roulez électrique	5 points additionnels	11 points additionnels
									Pourcentage des intentions d'achat des véhicules électriques chez les particuliers	10 points additionnels	15 points additionnels
									Augmentation du nombre annuel de visites sur le site Web	1 000 000 de visites	412 078 visites

¹⁵ Les données présentées correspondent au volet 1 (action 8.4 du PACC 2013-2020) et au volet 2 (action 8.1 du PACC 2013-2020) du programme Action-Climat Québec.

Programmes du PACC 2013-2020 au 31 mars 2018 (suite)

Programmes et actions	Numéro des actions concernées	Ministère ou organisme porteur	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars) ¹⁶	Dépenses effectuées en 2017-2018 (en milliers de dollars)	Dépenses cumulées au 31 mars 2018 (en milliers de dollars)	GES ²			Autres indicateurs ³			
						Objectif 2020 (base annuelle) au 31 mars 2020 (en tonnes)	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2018 (en tonnes)	Réductions cumulées au 31 mars 2018 (en tonnes)	Description	Cible	Résultats cumulés au 31 mars 2018	
Écoperformance et extension du réseau Gazier -	18.1 Programme d'efficacité énergétique et de conversion vers des énergies moins émettrices de GES								Emplois créés		6 569 emplois	
									Nombre de dossiers acceptés	S.O. ¹⁶	485 dossiers	
	20.1 Conversion et efficacité énergétique dans les bâtiments commerciaux et institutionnels								VAN/t		non disponible	
									Emplois créés		1 964 emplois	
	20.5 Aide à l'installation d'équipements solaires opérationnels								Nombre de dossiers acceptés	S.O. ¹⁶	304 dossiers	
									VAN/t		non disponible	
	21.1 Réduction des émissions de GES en provenance des systèmes de réfrigération (OPTER)		TEQ/MERN	352 100	48 517	158 445	900 600	140 000	337 680	Aide financière/tonne à vie		660 \$/tonne
										Emplois créés	S.O. ¹⁶	1 512 emplois
	Programme de coopération climatique internationale	9.2	MDDELCC	18 000	3 367	3 367	s.o.			Nombre de dossiers acceptés		75 dossiers
										Allonger de 65 km le réseau de distribution de gaz naturel au 31 mars 2020 comparativement au 1 ^{er} avril 2017 - Saint-Ephrem-de-Beauce	14 km d'extension	0 km
Allonger de 65 km le réseau de distribution de gaz naturel au 31 mars 2020 comparativement au 1 ^{er} avril 2017 - Saint-Marc-des-Carrrières										14 km d'extension	0 km	
TOTALUX			1 457 350	313 152	824 996	2 196 725	628 428	1 657 186	Branchements prévus à l'année 1 par le prolongement du réseau dans la municipalité régionale de comté de Bellechasse	40 reprises branchées	100 reprises branchées	
									Nombre d'événements internationaux où le Québec a fait la promotion de son action en coopération climatique internationale	5 événements/année	8 événements/année	
									Nombre d'événements internationaux où les organisations ont fait la promotion de leur projet soutenu par le PCCI	10 événements internationaux/année	0 événement international/année	
									Nombre de bénéficiaires directs des projets	150 000 bénéficiaires directs	0 bénéficiaire direct	

¹⁶ Ces indicateurs sont présentés à titre informatif seulement, l'objectif prioritaire étant la réduction des émissions de GES.

Programmes lancés dans le cadre du PACC 2013-2020 financés par des virements du Fonds vert au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT)

Programmes et actions	Numéro des actions concernées	Ministère porteur	Budget 2013-2020 (en milliers de dollars)	Virements effectués en 2017-2018 (en milliers de dollars)	Virements cumulés au 31 mars 2018 (en milliers de dollars)	Indicateurs					
						GES		Autres indicateurs			
						Objectif 2020 (base annuelle) au 31 mars 2020 (en tonnes)	Réductions (base annuelle) au 31 mars 2018 (en tonnes)	Réductions cumulées au 31 mars 2018 (en tonnes)	Description	Cible	Résultats au 31 mars 2018
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP)	13.2	MTMDET	481 200	96 900	290 300	23 000	47 611	133 952	Hausse annuelle de l'achalandage (année de référence: 2006)	14 %	18,2 %
									Hausse annuelle de l'offre de service (année de référence: 2006)	28 %	32,9 %
Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)	13.7.1 13.7.2 13.7.3 13.7.4	MTMDET	956 600	155 300	588 100	23 000	47 611	133 952	Nombre de déplacements en transport collectif réalisés annuellement	1 100 000 déplacements en transport collectif	1 227 166 déplacements en transport collectif au 31 mars 2017 ¹⁷
									Nombre de centres de gestion de déplacements (CGD) subventionnés	5 CGD/an	7 CGD
Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (Véloce II)	13.4	MTMDET	43 000	0	21 499 ¹⁸	s.o.	s.o.	s.o.	Nombre d'études et d'activités de promotion subventionnées annuellement	4 études et activités/an	6,5 études et activités
									Nombre de kilomètres de voies cyclables (et piétons)	50 km/an	19,10 km
Projets de démonstration de taxis électriques	14.1.1	MTMDET	6 600	2 000	6 600	s.o.	s.o. ¹⁹	s.o.	Nombre de projets d'apaisement de la circulation dans les corridors scolaires	8 projets/an	4 projets
									Nombre de structures (ajout d'une voie cyclable sur un pont existant ou construction d'une nouvelle structure cyclable)	10 structures/an	2 structures
TOTAUX			1 487 400	254 200	906 499	23 000	47 611	136 145	Pourcentage de la population adulte utilisant la bicyclette au moins une fois par semaine	36 %	34 %
									Pourcentage des cyclistes utilisant la bicyclette à des fins utilitaires	19 %	40 %
									Nombre de taxis électriques en service	120 taxis électriques	152 taxis électriques

¹⁷ Les données au 31 mars 2018 ne sont pas disponibles.

¹⁸ Cette somme inclut un montant de 1,5 million de dollars imputé directement au Fonds vert en 2013-2014.

¹⁹ Etant donné que ce programme en est un de démonstration et qu'il est maintenant terminé, aucun objectif de réduction n'a été déterminé pour cette action et il n'y a pas de résultats pour 2017-2018.



Matières résiduelles

44

4.1 DÉPENSES DANS LE SECTEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les dépenses du secteur des matières résiduelles sont réalisées dans le cadre de la PQGMR et contribuent à l'atteinte de son objectif fondamental, d'éliminer le résidu ultime. Le plan d'action 2011-2015 accompagnant la PQGMR établit l'objectif de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kilogrammes par habitant avant la fin de 2015 et prévoit 40 actions pour atteindre cet objectif. Cette cible correspond à une réduction de 177 kilogrammes par habitant par rapport à 2008.

Les dépenses réalisées en 2017-2018 ont permis de financer les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre de la PQGMR et de son plan d'action.

Dépenses par programmes, mesures et activités dans le secteur des matières résiduelles en 2017-2018 (en milliers de dollars)

Programmes, mesures ou activités	2017-2018	2016-2017
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	75 976,4	68 931,0
Traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage ¹	16 509,7	30 605,0 ²
Programmes de subventions gérées par RECYC-QUÉBEC ³	5 852,1	7 287,7
Chantier sur les matières organiques géré par RECYC-QUÉBEC	911,1	928,5
Ensemble des autres mesures du plan d'action 2011-2015	139,7	191,7
Autres activités liées aux matières résiduelles ⁴	6 119,1	5 293,9
TOTAL	105 508,1	113 237,8

1 Inclut une subvention pour la Régie d'assainissement des eaux du bassin de La Prairie (RAEBL).

2 Le montant 2016-2017 a été redressé pour tenir compte de l'avancement des travaux des projets du PTMOBC.

3 Les sommes du Fonds vert gérées par RECYC-QUÉBEC servent à la mise en œuvre de programmes dans le cadre de la PQGMR et les montants peuvent différer de ceux publiés par RECYC-QUÉBEC aux fins de démarcation de fin d'année.

4 Ces activités correspondent notamment à des activités de contrôle et de suivi environnemental, d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre de politiques, de règlements et de programmes relatifs aux matières résiduelles. Le montant de l'exercice 2016-2017 a été ajusté.

4.2 RÉSULTATS DES PROGRAMMES RELATIFS AUX MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le *Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec* de RECYC-QUÉBEC indique que la quantité de matières résiduelles éliminées par personne au Québec se chiffre à 685 kilogrammes pour l'année 2015¹⁰. La mise en œuvre de l'ensemble des actions du Plan d'action 2011-2015 a permis d'atteindre et même d'excéder la cible de la PQGMR, grâce au financement de ces actions par le Fonds vert. Un bilan final du plan d'action est en cours d'élaboration.

Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Ce programme finance des activités municipales d'élaboration, de révision, de modification et de mise en œuvre de plans de gestion des matières résiduelles, en vue de réduire les quantités de matières résiduelles destinées à l'élimination.

En 2017-2018, dans le cadre de ce programme, des subventions ont été redistribuées à 743 bénéficiaires, qui représentaient 1 106 municipalités. L'aide financière est calculée selon la performance territoriale, c'est-à-dire que plus la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant est faible, plus celle-ci est considérée comme performante et, conséquemment, plus la subvention est élevée. De plus, des incitatifs relatifs à la gestion des matières organiques ont progressivement été ajoutés aux critères de calcul de l'aide financière afin d'encourager un virage vers une gestion des matières

10 Bilan disponible au <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2015.pdf>



organiques plus respectueuse de l'environnement. En 2017, 20% de l'enveloppe des redevances supplémentaires, soit 3,6 M\$, a été réservée aux municipalités répondant aux critères de gestion des matières organiques. Les 326 municipalités qui se sont qualifiées, représentant 45% de la population du Québec, ont reçu un montant de 0,99\$ par habitant. Cela représente une hausse considérable par rapport à 2009, où 7% de la population résidait dans une municipalité desservie en tout ou en partie par une collecte des matières organiques.

Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)

Ce programme vise à soutenir financièrement la mise en place, sur l'ensemble du territoire du Québec, des infrastructures requises pour détourner la matière organique de l'élimination et pour contribuer à l'atteinte de l'objectif québécois de réduction des émissions de GES. Depuis le lancement du programme, 16 projets sont en exploitation, ont été approuvés ou ont été annoncés. Ils visent 260 municipalités, soit près de 20% des municipalités ou des communautés autochtones, représentant près de 53% de la population totale du Québec. À terme, ces projets permettront de détourner annuellement de l'élimination 883 512 tonnes de matières organiques et d'éviter l'émission de 160 563 tonnes de GES.

De ce nombre, sept projets financés sont en exploitation. Dans certains projets, des matières organiques sont reçues et traitées depuis plusieurs années alors que d'autres projets sont en phase de démarrage. Lorsqu'ils auront atteint leur plein potentiel, ces projets devraient contribuer à détourner plus de 260 000 tonnes de matières organiques de l'élimination. Rappelons que le PTMOBC vise à détourner un million de tonne de matières organiques de l'élimination, comparativement aux quelques 5,6 millions de tonnes de matières résiduelles éliminées annuellement.

En ce qui concerne le volet relatif à la biométhanisation, les réductions d'émissions de GES résulteront principalement de la substitution de carburants ou de combustibles fossiles et de l'évitement des émissions de GES provenant de l'enfouissement des matières organiques.

En ce qui concerne le volet relatif au compostage, les réductions d'émissions de GES résulteront principalement de l'évitement des émissions de GES dues à l'enfouissement des matières organiques.



Gouvernance de l'eau

5

5.1 DÉPENSES DANS LE SECTEUR DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU

Les montants générés par la redevance sur l'eau sont utilisés pour soutenir diverses initiatives visant l'acquisition et la diffusion de connaissances sur l'eau. Parmi ces initiatives, notons la publication quinquennale du Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec, la réalisation du Portail des connaissances sur l'eau, dont la mise en ligne est prévue en 2018-2019, et la bonification du suivi de la qualité de l'eau par le Réseau-rivières. Une autre part de ces sommes permet de concrétiser les engagements du gouvernement du Québec en matière de gestion intégrée de l'eau, plus spécialement la mise sur pied des TCR pour le Saint-Laurent et l'organisation du Forum Saint-Laurent.

Dépenses par activités dans le secteur de la gouvernance de l'eau en 2017-2018 (en milliers de dollars)

Activités	2017-2018	2016-2017
Gestion des connaissances et Portail des connaissances sur l'eau	310,8	316,9 ¹
Réseau de suivi de la qualité de l'eau (Réseau-rivières)	39,0	43,4
Soutien à la gestion intégrée du Saint-Laurent	753,3	750,0
Soutien au regroupement et aux organismes de bassins versants	518,7	518,7
Autres activités de gouvernance de l'eau	436,5	2 048,3
TOTAL	2 058,3	3 677,3

¹ Une dépense d'amortissement de 2016-2017 a été redressée.



5.2 RÉSULTATS ET RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DE L'EAU

Tables de concertation régionales

Les TCR réunissent les intervenants régionaux intéressés par la gestion des ressources et des usages du Saint-Laurent, ce qui favorise la concertation sur chacun des territoires établis. Les TCR sont instaurées de manière progressive. Chacune est associée à une zone de gestion intégrée du Saint-Laurent préétablie et a comme principal mandat d'élaborer, de coordonner, de mettre en œuvre et de suivre le plan de gestion intégrée des ressources.

En 2016-2017, le MDDELCC a obtenu l'autorisation du Conseil du trésor de renouveler les ententes de financement des TCR pour les cinq prochaines années afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités. Jusqu'à présent, six TCR ont été mises sur pied. À terme, douze TCR seront mises sur pied, ce qui permettra d'étendre l'approche de gestion intégrée des ressources en eau à l'ensemble du Québec méridional.

En 2017-2018, le taux de réalisation des mesures prévues par l'ensemble des plans d'action annuels des TCR a été de 96 %.

Forum Saint-Laurent

Le Forum Saint-Laurent est un événement qui rassemble, sur invitation, des intervenants du Saint-Laurent¹¹, issus des Premières Nations, des secteurs municipal, économique, communautaire, environnemental, récréatif, de la recherche et de l'éducation, ainsi que des gouvernements qui ont des responsabilités ou des intérêts liés à la gestion de son écosystème, de ses ressources et de ses usages.

L'objectif général du Forum est de mettre en commun les préoccupations, les expertises, les outils, les ressources et les pistes de solutions qui soutiennent la concertation des acteurs concernant les enjeux du Saint-Laurent. Des objectifs spécifiques sont développés pour chaque Forum en fonction du thème retenu.

En 2017-2018, les TCR ont participé activement à la préparation du prochain Forum devant avoir lieu en novembre 2018.

¹¹ Pour en savoir plus: www.planstlaurent.qc.ca



Réseau-rivières

Le Réseau-rivières, mis sur pied par le MDDELCC, est un réseau de suivi de la qualité de l'eau des rivières. Il permet de caractériser la qualité de l'eau à l'aide de paramètres physicochimiques et bactériologiques, d'en dresser un tableau récent et de suivre son évolution dans le temps. Actuellement, le réseau compte 260 stations d'échantillonnage réparties dans une centaine de bassins versants couvrant l'ensemble du Québec méridional. Les données colligées permettent notamment d'évaluer l'effet des différents programmes d'assainissement mis en œuvre au cours des années, puis d'encadrer et d'orienter les efforts à déployer pour préserver ou améliorer la qualité des eaux de surface.

Portail des connaissances sur l'eau

Le Portail des connaissances sur l'eau est un outil informatique développé par le MDDELCC afin de remplir un engagement de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, engagement lié à la diffusion et au partage des connaissances. La réalisation du Portail s'est poursuivie en 2017-2018, comme prévu, suite à l'autorisation du dossier d'affaires par le Secrétariat du Conseil du trésor en novembre 2016. Cette phase consiste à effectuer la réalisation technique, l'implantation et le déploiement d'une plateforme collaborative et à bonifier l'Atlas géomatique du MDDELCC.

La phase de réalisation inclut une stratégie de déploiement progressif de services collaboratifs, en trois livraisons, qui met à contribution les acteurs de l'eau. Cette stratégie permet de prendre en compte l'impact de la gestion du changement, assure une adhésion des acteurs de l'eau et maximise les bénéfices découlant de cette implantation.

Au 31 mars 2018, la première livraison a été effectuée et les travaux étaient en cours afin d'être complétés, comme prévu, pour une mise en ligne en 2018-2019.

Frais d'administration par secteur d'activités



Les frais d'administration du Fonds vert comprennent principalement des dépenses de rémunération et de fonctionnement.

Les frais liés à la réalisation des activités correspondent aux efforts directement consentis pour la mise en œuvre des programmes et des activités du Fonds vert. Il s'agit surtout de dépenses de rémunération et de fonctionnement. Ces frais représentaient 5,1% de l'ensemble des dépenses du Fonds vert en 2017-2018.

Les frais de gestion liés à l'administration servent aux activités de soutien nécessaires à la gestion administrative du Fonds vert. Ils représentaient 0,3% de l'ensemble des dépenses du Fonds vert en 2017-2018.

Frais d'administration par secteur d'activités du Fonds vert (en milliers de dollars)¹

Secteur d'activités	Frais reliés à la réalisation des activités		Frais de gestion liés à l'administration		TOTAL	
	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018	2016-2017
Changements climatiques	33 327,2	28 406,0	1 887,2	743,4	35 214,4	29 149,4
Matières résiduelles	5 665,8	5 115,3	573,6	355,5	6 239,4	5 470,8
Gouvernance de l'eau	760,3	2 562,7	0	137,1	760,3	2 699,8
TOTAL	39 753,3	36 084,0	2 460,8	1 236,0	42 214,1	37 320,0

¹ En référence à la note de bas de page numéro 5, à des fins comparatives, les montants des activités Barrages et Autres éléments liés à la protection de l'environnement ont été retirés du tableau pour la présentation des données de 2016-2017.



Le Conseil de gestion du Fonds vert a entrepris une révision des frais administratifs imputés au Fonds, en réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

L'augmentation des frais d'administration reliés à la réalisation des activités, entre les exercices 2016-2017 et 2017-2018 s'explique principalement par l'attribution de contrats pour services professionnels, ainsi que par l'augmentation des efforts en ressources humaines consentis pour la mise en œuvre du PACC 2013-2020.



Provenance du surplus cumulé


Provenance du surplus cumulé du Fonds vert au 31 mars 2018 (en milliers de dollars)

Secteur d'activités	Surplus cumulés au 31 mars 2018	Surplus cumulés au 31 mars 2017
Changements climatiques	775 617,1	605 351,0
Matières résiduelles	205 291,3	177 119,9
Gouvernance de l'eau	5 330,6	3 840,7
TOTAL	986 239,0	786 311,6

Au 31 mars 2018, le surplus cumulé du Fonds vert s'élevait globalement à 986,2 M\$. Ce surplus est constitué, dans une proportion de près de 80 %, des sommes provenant du volet de la lutte contre les changements climatiques.

En ce qui concerne les surplus cumulés du Fonds vert dans le volet de la lutte contre les changements climatiques, le surplus de 775,6 M\$ représente des sommes qui n'ont pas encore été dépensées depuis le lancement du PACC 2013-2020, mais qui ont été allouées à des mesures précises à l'exception d'un montant de 169,6 M\$. Comme les dépenses annuelles devraient augmenter au cours des prochaines années, ces sommes seront utilisées ultérieurement. Rappelons que les revenus engendrés par le marché du carbone sont entièrement alloués à la mise en œuvre du PACC 2013-2020.

Les surplus cumulés de 205,3 M\$, attribuables au secteur des matières résiduelles, sont essentiellement constitués des fonds alloués au PTMOBC et, dans une moindre mesure, des sommes allouées à la mise en œuvre du plan d'action qui accompagne la PQGMR.



Prévision des revenus et des dépenses

8

Rappelons qu'en mars 2017, la portée du Fonds vert a été redéfinie entre autres pour inclure les éléments suivants :

- la lutte contre les changements climatiques;
- la gestion des matières résiduelles;
- la gouvernance de l'eau.

De plus, un nouveau fonds a été créé lors de l'exercice 2017-2018 pour les autres types de revenus découlant de l'application de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, soit le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.

Prévision des revenus et des dépenses du Fonds vert en 2018-2019 (en milliers de dollars)¹

Secteur d'activités	Revenus	Dépenses	Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses
Changements climatiques	600 862,5	768 947,8	(168 085,3)
Matières résiduelles	131 732,3	79 606,1	52 126,2
Gouvernance de l'eau	3 344,9	3 248,8	96,1
TOTAL	735 939,7	851 802,7	(115 863,0)

¹ La prévision des revenus et des dépenses correspond au budget des fonds spéciaux 2018-2019.



La prévision des revenus et des dépenses 2018-2019 du Fonds vert permet d'anticiper des revenus de 735,9 M\$, dont 600,9 M\$ sont attribuables aux revenus générés par le volet de la lutte contre les changements climatiques. La dépense totale du Fonds vert est estimée à 851,8 M\$, dont 768,9 M\$ sont consacrés à la lutte contre les changements climatiques. Le déficit de 115,9 M\$ du Fonds vert sera absorbé à même les surplus cumulés au 31 mars 2018.



Document produit par le
Conseil de gestion du Fonds vert

Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives nationales du Québec, 2018

ISBN : 978-2-550-82998-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

Conseil de gestion
du Fonds vert

Québec 